



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DÉCISION n° 2022-414
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

**OBJET: Convention de mise à disposition de la salle Maugis à l'association
« BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE »**

DGA Services à la
population
Direction de l'action
éducative, de la vie sociale
et des sports

Service Vie Associative
Réf : CL/ BG 248975

DGS :
DGA : 
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de La Teste de Buch est propriétaire de salles qui ont pour vocation d'accueillir les associations pour y exercer leurs activités,

Considérant que l'association «**BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE**» souhaite organiser des cours de gymnastique,

DECIDE

Article 1 :

De mettre à disposition de l'association «**BASSIN D'ARCACHON ECOLOGIE**» dont le siège social se situe 4 allée des Mimosas – 33120 Arcachon et représentée par sa présidente Madame Françoise BRANGER, le bureau de la Maison des Associations, le 2^{ème} mercredi de chaque mois dans les conditions définies par la convention correspondante.

Article 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période du 14 septembre 2022 au 14 juin 2023.

Article 3 :

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour **contrôle** de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 22/08/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220822-DEC2022_414-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2022

Affichage : 02/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde